

<https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article27>



Cadre juridique et RGPD

- Métier - Textes et référentiels -



Date de mise en ligne : vendredi 17 avril 2020

Copyright © Espace Doc Web - Tous droits réservés

Le règlement européen RGPD (règlement général sur la protection des données) est entré en vigueur le 25 mai 2018, vous trouverez ici quelques éléments afin de vous protéger dans vos pratiques professionnelles :

IDEAL

Des précisions sur le sujet apparaissent sur la plateforme académique IDEAL.

Des délégués à la protection des données ont été nommés au niveau national et également en académie.

Jusqu'à présent Canopé était le vecteur essentiel d'information sur ce sujet et leurs différentes ressources (2) semblent être une base solide pour être plus à l'aise face à ce règlement.

"Si cela n'apporte pas de réponse à toutes les questions, les enseignants n'ont pas à s'aventurer sur des terrains juridiques ou techniques car c'est **la mission du DPD**, à la fois de diffuser de l'information et de piloter la mise en conformité au RGPD de l'académie. Nous pouvons donc la solliciter pour toute information et question **afin d'obtenir une réponse appropriée**".

La DPD académique, Sylvie Tournier, nous dirige vers les informations publiées dans l'intranet **ideal**.

1- Les informations de la DPD académique sur la plateforme Ideal :

Au niveau de notre académie

- **Sylvie Tournier**, ingénieure de recherche hors classe, a été nommée **DPD académique** à la rentrée scolaire 2018. Elle sera chargée de sensibiliser, d'informer et de conseiller les responsables des traitements, notamment les chefs d'établissements et les DASEN, mais aussi et plus largement de veiller au respect du cadre légal relatif aux données personnelles.

Au niveau national

- Le rapport des deux inspections générales du ministère de l'Éducation nationale consacré aux **données numériques à caractère personnel** a été publié. Il contient 17 propositions afin que le système éducatif offre toutes les garanties quant à la protection des données à caractère personnel des élèves, des enseignants et des personnels administratifs, qu'il conserve la maîtrise de son fonctionnement, tout en permettant l'exploitation et la valorisation des données scolaires utiles au développement de ressources numériques pédagogiques innovantes.
- Un **délégué à la protection des données (DPD)** pour le ministère de l'Éducation nationale et pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, prévue par le RGPD, a été nommé en la personne de **Gilles Braun**, inspecteur général de l'éducation nationale, placé auprès de la secrétaire générale, pour aider et d'accompagner l'ensemble des acteurs qui utilisent ou souhaitent utiliser des services et des ressources numériques.

Les outils et ressources

- Dans l'intranet idéal, l'espace RGPD contient les [outils](#) et ressources disponibles pour les responsables de traitements (mettre le lien direct). Nous veillerons à alimenter régulièrement cet espace au cours de l'année.
- Un parcours Procédure d'accès au **parcours M@gister** est ouvert depuis la rentrée 2018. Il s'adresse en priorité au responsable de traitement dans l'académie mais il est accessible à tous les personnels. Les objectifs sont les suivants :
 - Identifier les données à caractère personnel et parmi elles, celles qui sont dites "sensibles",
 - Connaître le nouveau cadre européen et faire le point sur les différentes lois en vigueur dans ce domaine,
 - Faire le point sur la mise en place du RGPD dans le contexte des établissements scolaires.
 - Identifier les traitements en établissement et s'approprier le registre des traitements, comprendre les missions du délégué à la protection des données.
 - Définir des actions de communication à destination des équipes pédagogiques, des élèves et de leurs représentants légaux.
 - Ouverture d'un canal d'entrée au travers de la plateforme d'assistance informatique pour faire remonter vos demandes et/ou difficultés :
 - par mail : support_dpd chez ac-lyon.fr
 - à partir de la plateforme : [ICI](#)

Lien vers les [ressources disponibles](#).

Vous êtes chef d'établissement : les opérations à faire...

Pour rappel, pour être en conformité avec le RGPD, les responsables de traitement doivent effectuer les opérations suivantes :

- Désigner le plus rapidement possible le DPD académique (Cf le courrier de la rectrice du 10 juillet 2018)
- Constituer le registre de traitement comportant la liste des traitements de données à caractère personnel :
 - Identification du traitement
 - Responsable du traitement
 - Finalité du traitement
- Elaborer pour chacun des traitements référencés dans le registre une fiche distincte par traitement
- Faire remonter ces documents dans la plateforme dédiée sur l'intranet idéal (cf le courrier du 24 avril et consignes)

Accompagnement des responsables de traitement

Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des acteurs concernés, un groupe de travail opérationnel va être constitué. Les premiers travaux envisagés concernent la **cartographie des traitements effectués dans les établissements scolaires** pour permettre la constitution du registre des traitements et l'élaboration des fiches et également la communication vers les enseignants, les partenaires et sous-traitants et les représentants légaux.

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD est l'affaire de tous : d'une part, car il concerne nos données personnelles, en tant que citoyens, d'autre part, car il va modifier profondément nos manières de faire en tant que professionnels. Dans tous les services, les agents sont concernés.

Le délégué académique à la protection des données (DPD) :
Il veille à ce que les responsables de traitement respectent leurs obligations en matière de protection des données, et à ce que les personnes concernées soient informées de leurs droits et de leurs obligations au titre du RGPD :
• Informer et conseiller
• Garantir le respect du règlement
• Être le point de contact entre l'autorité de contrôle (CNIL) et l'académie.

Les responsables de traitements des données à caractère personnel :
Ils sont chargés de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que les traitements sont effectués conformément au RGPD :
• Cartographier les traitements opérés dans leur établissement
• Constituer et tenir à jour le registre des traitements et les fiches détaillées

Qui sont-ils dans l'académie ?
• la rectrice pour le compte des services académiques
• les DASEN pour le compte des départements
• les chefs d'établissement du 2nd degré pour leurs établissements respectifs

Les sous-traitants et les partenaires :
Le RGPD élargit aux sous-traitants une large partie des obligations imposées aux responsables des traitements. Les sous-traitants peuvent être les collectivités territoriales, les industriels du numérique éducatif, des associations, etc...

Académie de Lyon
52, rue de Marseille
69007 Lyon

Suivez notre fil d'actualité...
Idéal au /space/ juridique > L'académie <

Vous retrouverez dans votre intranet idéal des informations régulièrement mises à jour sur l'actualité du RGPD, sur les travaux nationaux ou académiques et sur le dispositif d'accompagnement académique.

2- Les infos du Réseau Canopé

Olivier Peyron (Canopé Loire) nous a communiqué quelques éléments de réponse aux questions posées par l'application du nouveau RGPD :

- Guide : <https://www.reseau-canope.fr/les-donnees-a-caractere-personnel/introduction.html>
- Guide PDF : https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/RGPD/RGPD_WEB.pdf

Un dossier en ligne complète ce guide avec :

- des réponses pratiques aux questions d'ordre administratif ou pédagogique auxquelles les responsables de traitement peuvent être confrontés ;
- via l'offre [Éduthèque](#), le documentaire [Democracy, la ruée vers les datas](#) (Arte, 2016, 100 min) disponible pour mieux comprendre la construction du texte de loi ;
- le parcours [M@gistère "Les données à caractère personnel au coeur des établissements"](#)

3- Quelles formalités pour les enseignants documentalistes ?

Si les établissements n'ont plus à effectuer de demande d'avis pour leur **portail e-sidoc**, en revanche, **les professeurs documentalistes doivent compléter le registre** pour BCDI, esidoc, CDISTAT, PMB et **toutes autres**

applications collectant des données et le transmettre au DPD (délégué aux protections de données) nommé par le chef d'établissement.

Le registre ? C'est quoi ?

Au sein de chaque établissement, tout traitement de données personnelles doit désormais être recensé, documenté et inscrit sur un registre :

- Deux fiches d'aide à la rédaction de la fiche de registre RGPD BCDI / Esidoc :

<https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

<https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

- Un modèle de fiche de registre

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/registre_rgpd_basique.rtf

Pour contacter le DPD académique : dpd chez ac-lyon.fr

– Vous pouvez **accéder à la plateforme Idéal** avec votre compte de messagerie académique en cliquant [ICI](#).

4- Espace détente

Merci à Perrine Chambaud, IAN doc en Guyane qui nous a envoyé une petite vidéo qui fait un petit récapitulatif de manière humoristique :

<https://youtu.be/oRAZTHfKN8c>

Une deuxième vidéo devrait présenter une liste des outils conformes

... A suivre

Autorisation à la voix / image

Concernant les modèles d'autorisation d'enregistrement image/voix, ils sont disponibles sur cette [page éduscol](#) :

- Le guide sur les données à caractère personnel
- Modèles d'autorisation d'enregistrement image/voix
- Culture numérique
- Les délégués à la protection des données (DPD)
- Liens vers les sites d'assistance et de signalement

Art et droits d'auteur

En histoire des arts, retrouvez des informations sur les droits d'auteur sur cette [page Eduscol](#) :

- L'exception pédagogique et les droits d'auteur
- Comprendre la notion d'exception pédagogique en France et connaître les critères qui permettent d'utiliser des

œuvres soumises au droit d'auteur dans un cadre éducatif.

- Notion de droit à l'image, diffusion de l'image d'une personne, exceptions.
- Contrats et modèles d'autorisation
- Des exemples de rédaction de contrats et de demandes d'autorisation
- Droits des images, histoire de l'art et société

PLUS

Signalons un panel de ressources proposé par la Dane : des informations liées au droit à l'image, droit d'auteur, charte numérique... :

- Droit d'auteur/ droit des images en milieu scolaire (C Fédou, V Favel-Kapoian) :
https://dane.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/droit_a_limage.pdf
- Droit à l'image En milieu scolaire (C Fédou, V Favel-Kapoian) :
http://dane.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/droit_a_limage.pdf
- Droit d'auteur et exception pédagogique (C Fédou, V Favel-Kapoian) :
http://dane.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/exception_peda.pdf